

## Droit de réponse !

Le PLU a été approuvé dans la séance du 19 octobre 2016 avec quatre abstentions et un vote contre de la part du groupe « Génération Habsheim », pourtant associé au projet.

Quelques propriétaires de parcelles classées inondables étaient présents dans la salle sur invitation d'un « corbeau », auteur de courriers anonymes.

Il convient de rappeler que le projet de passer du POS en PLU a été initié dès 2011 par le Conseil Municipal alors en fonction pour être enfin approuvé en octobre 2016. L'élaboration du PLU aura duré près de cinq années, avec une soixantaine de réunions ou plus de 200 heures, sans compter les réunions publiques obligatoires et strictement respectées.

Un projet piloté par l'ADAUHR qui met à disposition les documents officiels et renseigne quant à la législation en vigueur. Il s'agit notamment de répartir les différents zonages en termes d'urbanisme et de définir les caractéristiques à respecter. Le PLU est par définition **un outil de travail pour toutes nos questions d'urbanisme actuelles et à venir.**

Le PLU aura coûté près de 100 000 € en incluant les ressources humaines propres à la mairie. Le vote d'un investissement de cette importance ne s'improvise pas. Il est trop hasardeux de le rejeter sur un simple coup de tête.

### Deux familles refusent de reconnaître le caractère inondable

Le PLU en question fait état d'une zone inondable que les familles Cédric FOLTZER et Christian KETTLER contestent avec véhémence et sans discernement.

Pourtant ce quartier de HABSHEIM a subi de multiples inondations (dont l'une reconnue catastrophe naturelle en 1983) depuis quelques dizaines d'années - beaucoup de habsheimois s'en souviennent bien -, ce qui aura conduit le Préfet à demander dès janvier 1998 l'exclusion de ce secteur des zones constructibles du POS, jusqu'à ce qu'une solution hydraulique adaptée soit réalisée pour permettre l'évacuation des eaux de crue.

Les quelques maisons déjà existantes n'ont évidemment pas été démolies pour autant et sont depuis lors incluses dans la zone classée inondable (NAi dans le POS et UAi dans le PLU).

Au même titre, une zone à plus faible risque a été identifiée et reconnue en marge de cette zone inondable, celle-ci permettant la construction sous certaines conditions (zone UCi).

Le POS en vigueur, jusque là, a intégré ce critère et à ce jour aucun élément nouveau n'aurait permis de l'ignorer dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Un permis de construire a été accordé en bonne et due forme en 2013 dans cette zone UCi par le maire alors en fonction (et le bureau instructeur de la DDT), suivi d'un permis modificatif du même caractère, validé en avril 2014. Cette construction est mise en cause intentionnellement par les familles Cédric FOLTZER et Christian KETTLER mais n'a de toute évidence pas sa place dans cette polémique stérile autour du PLU. Elle ne présente aucun intérêt tangible si ce n'est de servir de prétexte pour alimenter une vaine tentative de chantage.